3 1 AOUT 1992

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SPC 305.4099
REG
1992

CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE SUR LA CONDITION FEMININE
(Agana, Guam, 2 au 5 décembre 1991)

RAPPORT

SPC Library
09635
Bibliothèque CPS

12846

722/92

Nouméa, Nouvelle-Calédonie
1992

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

© Copyright, Commission du Pacifique Sud, 1992

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document, sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud, catalogage avant publication (CIP)

Conférence régionale sur la condition féminine (5e : 1991 : Guam)
Rapport

1. Women--Oceania--Congresses 2. Women in Community Development--Oceania--Congresses I. South Pacific Commission

305.4099
ISBN 982-203-296-X AACR2

Composition, mise en page et impression réalisées
au siège de la Commission du Pacifique Sud,
Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 1992

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	INTRODUCTION	1
II.	ORDRE DU JOUR	3
III.	COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX	5
IV.	RECOMMANDATIONS	19
V.	LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL	21
VI.	LISTE DES PARTICIPANTS	23

I. INTRODUCTION

A l'occasion de la cinquième conférence régionale sur la condition féminine, environ 400 femmes, un nombre record, venues des quatre coins du Pacifique Sud, se sont réunies à Guam, du 2 au 6 décembre 1991.

Le rôle premier de ces conférences triennales sur la condition féminine est de fournir au Bureau technique des femmes du Pacifique et aux Océaniennes en général la possibilité de faire le point sur les progrès accomplis en trois ans au titre des programmes et des projets de promotion du rôle des femmes dans le développement, et de recenser les obstacles qui se sont dressés sur leur chemin.

Le Bureau technique des femmes du Pacifique vient de mettre en oeuvre l'une des recommandations les plus importantes à avoir été formulées à l'issue de la quatrième conférence régionale sur la condition féminine (Fidji 1988) – soit la subdivision de la région en groupes sous-régionaux de concertation, dans le but d'améliorer l'efficacité de son action. Ces groupes doivent permettre à un plus grand nombre d'Océaniennes de collaborer plus directement avec le Bureau technique des femmes, et de lui permettre ainsi de s'assurer que son programme de travail sert effectivement les femmes auxquelles il est destiné.

La conférence de Guam avait pour thème : "Le développement : gage d'une santé meilleure pour les Océaniennes". Des plans d'action adaptés ont été élaborés pour répondre aux besoins des femmes pour les trois prochaines années en matière de santé et de développement.

A l'invitation du gouverneur de Guam, une exposition d'artisanat a été organisée parallèlement à la conférence. Les objets en montre, provenant de tous les pays de la région, ont largement contribué au succès de l'exposition par leur variété et leur qualité.

La conférence, accueillie à la fois par le gouvernement de Guam et celui des Iles Mariannes du Nord, a bénéficié du concours financier de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Secrétariat général du Commonwealth.

II. ORDRE DU JOUR

1. Cérémonie d'ouverture de la conférence

2. Election de la présidente, de la vice-présidente et des rapporteurs

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Présentation du document de travail n° 1 – Programme de la Commission du Pacifique Sud pour la promotion des femmes

5. Manifestation culturelle proposée par les participantes

6. Présentation du document de travail n° 3 – Le développement : gage d'une santé meilleure pour les Océaniennes

7. Séances de travail des groupes de concertation

8. Manifestation culturelle proposée par le groupe sous-régional des femmes polynésiennes

9. Séance plénière

10. Séances de travail des groupes de concertation

11. Manifestation culturelle proposée par le groupe sous-régional des femmes mélanésiennes

12. – Atelier des représentantes officielles/administrateurs
    – Atelier des organisations féminines non gouvernementales

13. Séance plénière – Présentation des résultats des travaux des ateliers

14. Rapport des porte-parole des groupes de concertation sur les plans d'action pour les trois prochaines années

15. Adoption des rapports des groupes de concertation

16. Questions diverses

17. Adoption du compte-rendu analytique des travaux de la conférence

III. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

CEREMONIE D'OUVERTURE

1. Après des chants chorals et un rituel de bienvenue exécuté dans la tradition chamorro par M. Jess Tano, chef coutumier, la cinquième conférence régionale sur la condition féminine est déclarée ouverte par M. Joseph F. Ada, gouverneur de Guam. Dans son allocution de bienvenue, le gouverneur Ada souligne la valeur du rôle traditionnel de la femme océanienne et sa contribution à la qualité de la vie en milieu océanien. Il demande instamment que le principe de l'égalité des chances pour les femmes devant l'emploi soit universellement respecté. Il fait observer que, dans son pays, nombreuses sont les femmes qui occupent des postes de premier plan. Ainsi, un tiers des membres de l'Assemblée législative sont des femmes; c'est une femme qui occupe le poste d'Attorney-General; on les retrouve également à de nombreux postes de directeurs et de directeurs adjoints et comme membres de conseils ou de commissions diverses.

2. L'allocution d'ouverture est prononcée par la première dame de Guam, Mme Roseanne Ada. Cette dernière met l'accent sur le rôle de la femme dans la tradition océanienne, et plus particulièrement sur sa responsibilité de mère-nourricière et de gardienne du foyer. Elle souligne la capacité des femmes à exercer des rôles dirigeants à travers des exemples historiques ou extraits de la Bible. Elle met également l'accent sur la nécessité d'assurer la santé pour tous en veillant à améliorer les services de santé publique. Elle conclut en indiquant que la dimension spirituelle de l'homme est déterminante pour son bien-être physique et qu'elle se cultive avant tout au foyer.

3. Le secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, M. Atanraoi Baiteke, O.B.E., exprime sa sincère gratitude au gouvernement et au peuple de Guam pour les multiples efforts déployés afin d'accueillir cette cinquième conférence régionale sur la condition féminine, malgré les dégâts provoqués par le passage du cyclone Yuri. Il invite instamment les participantes à "consolider, réaffirmer et formuler des stratégies pratiques, réalisables, et adaptées aux communautés de base, dans l'élaboration de plans d'action précis". Il relève que les meilleurs résultats sont obtenus lorsque l'accent est mis sur la compréhension et le maintien du dialogue entre individus, et salue la mise en place de groupes de concertation sous-régionaux, initiative qui va dans le bon sens. Il constate que les 123 recommandations qui ont été formulées lors de la quatrième conférence régionale sur la condition féminine, chiffre quelque peu excessif, se sont révélées difficiles à mettre en oeuvre.

4. Soeur Julian Perez, de Tokelau, remercie le gouvernement de Guam et la CPS d'avoir réuni les Océaniennes. Elle exhorte les participantes à aborder les débats à la manière océanienne, c'est-à-dire dans un esprit de tolérance, de coopération et d'unité, afin que les travaux de la conférence permettent d'examiner convenablement son thème, à savoir "Le développement : gage d'une santé meilleure pour les Océaniennes".

ELECTION DE LA PRESIDENTE, DE LA VICE-PRESIDENTE ET DES RAPPORTEURS

5. La représentante de Guam est élue à l'unanimité à la présidence et la déléguée de Fidji à la vice-présidence. Le comité de rédaction se compose d'une représentante de chacun des quatre groupes de concertation. Il s'agit de la représentante du Samoa-Occidental pour la Polynésie, de la représentante des Iles Marshall pour la Micronésie, de la représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la Mélanésie et de la représentante de la Polynésie française pour les Territoires francophones (TOM). Le secrétariat général et le secrétariat du comité d'organisation de la conférence sont invités à fournir les rapporteurs.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. La conférence adopte son ordre du jour et son horaire de travail.

PROGRAMME DE PROMOTION DE LA CONDITION FEMININE DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

7. Présentant le document CPS/Condition féminine 5/WP.1, les responsables du Bureau technique des femmes du Pacifique présentent leurs collègues de la CPS participant à la conférence. La spécialiste de la condition féminine (pays anglophones) rappelle ensuite l'évolution des actions en faveur de la condition féminine depuis la première conférence régionale tenue à Tahiti en 1981. Le rapport résume les actions entreprises par le Bureau, notamment les ateliers, séminaires et stages de formation ainsi que les activités de coordination des questions ayant trait à la condition féminine en Océanie. La mise en place par les gouvernements des pays de la région de bureaux et de services à part entière chargés de la condition féminine à l'échelle nationale sont autant d'actions complémentaires et encourageantes.

8. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se déclare préoccupée par l'absence de documents de travail traitant des problèmes de santé de la femme. Une bonne analyse de l'état de santé des Océaniennes par région faciliterait les débats. La représentante insiste pour que le niveau de représentation à la conférence tant pour les autorités gouvernementales que pour les organisations non gouvernementales se situe au rang de hauts-fonctionnaires afin de faciliter la mise en place des recommandations. La plupart des participantes disent toutefois préférer le niveau actuel de représentation. Le Bureau est félicité des dispositions prises pour l'organisation des travaux.

9. Evoquant le document CPS/Condition féminine 5/WP.2, la représentante du secrétariat général demande aux participantes d'examiner les domaines d'action à envisager pour l'avenir, au sein des groupes de concertation. Les conclusions des travaux de ces groupes seront présentées à la séance plénière afin de dégager une synthèse dans le cadre du compte-rendu analytique de la conférence. Le Bureau remercie les gouvernements de l'Australie, de la France et de la Nouvelle-Zélande pour le financement de la conférence. Le document de travail fait état des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des multiples recommandations émanant de la précédente conférence et suggère des moyens d'éviter qu'une telle situation se renouvelle.

10. Les participantes remercient le Bureau technique des femmes du Pacifique pour le document CPS/Condition féminine 5/WP.1 qui, de l'avis général, fournit un aperçu utile du contexte historique dans lequel se situe la conférence régionale sur la condition féminine de 1988 et des actions auxquelles elle a donné lieu. Plusieurs participantes font état d'exemples concrets où des dispositions découlant directement de la quatrième conférence régionale sur la condition féminine ont été prises. On parle également de la nécessité de créer des organisations de femmes à l'échelle nationale, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, et dont les actions viendraient compléter celles du Bureau technique des femmes du Pacifique.

11. Plusieurs représentantes indiquent que certaines des 123 recommandations de la quatrième conférence régionale sur la condition féminine ont été mises en oeuvre très subtilement dans leurs pays. La participation et l'enthousiasme des participantes à la cinquième conférence régionale sur la condition féminine sont un exemple de la manière dont les Océaniennes se sont mobilisées depuis 1988.

OUVERTURE DE L'EXPOSITION D'ARTISANAT

12. L'exposition des produits artisanaux réalisés par les Océaniennes qui se tient parallèlement à la cinquième conférence régionale sur la condition féminine est inaugurée par M. Joseph F. Ada, gouverneur de Guam. Les produits exposés sont ensuite mis en vente.

GROUPES DE CONCERTATION

13. La présidente déclare que la condition de la femme océanienne a considérablement évolué mais qu'il reste beaucoup à faire. Elle lève ensuite la séance plénière. Les participantes rejoignent alors leurs groupes de concertation sous-régionaux respectifs pour examiner les documents de travail.

14. Le coordonnateur des services de santé publique de la CPS présente le document CPS/Condition féminine 5/WP.3 intitulé "Le développement : gage d'une santé meilleure pour les Océaniennes". Le document souligne la nécessité pour les participantes de concentrer leur réflexion sur

les questions de portée régionale et non sur leurs intérêts nationaux, de concevoir un cadre de vie épanouissant pour les Océaniens, et de replacer les réalités océaniennes dans la perspective des mutations qui s'opèrent à l'échelle mondiale. Il signale que la santé se définit par le bien-être social, physique, mental et spirituel. Tels doivent être les buts du développement. La santé doit par conséquent être partie intégrante de toutes les actions de développement.

15. Le document relève également que la promotion de la femme en général doit porter sur la satisfaction des besoins de la femme moyenne, sur le partage des responsabilités au sein du foyer et l'amélioration du niveau de formation des femmes. Ces dernières sont confrontées à un sérieux dilemme avec la prépondérance qui est accordée à leur productivité au sens économique, et les éventuelles conséquences néfastes que cela peut avoir sur leur responsabilité de mère-nourricière et de gardienne du foyer. Le mode de vie moderne entraîne la désintégration de la cellule familiale océanienne; c'est la raison pour laquelle les femmes en Océanie doivent se préparer à affronter le bouleversement des exigences qui pèsent sur leurs rôles traditionnels. Le noyau familial doit être préservé, de même que le rôle de mère-nourricière ne doit pas être négligé. La femme doit pouvoir s'épanouir et avoir accès à une part plus importante du pouvoir et des ressources en Océanie. Le document propose que les hommes océaniens soient ramenés vers le foyer de manière à partager davantage ces rôles, tout en veillant à ce que le développement se fonde sur les besoins de la communauté et la participation de tous ses membres au processus de développement.

16. Les participantes observent que l'exposé du coordonnateur des services de santé est de nature à stimuler la réflexion. Les réactions à cet exposé sont diverses, allant de l'expression de quelques réserves au plein accord avec les opinions de l'auteur. Plusieurs participantes demandent que des solutions concrètes soient apportées au problème de l'exclusion des femmes des centres de décision et des stratégies mises en oeuvre pour leur accorder davantage d'autorité.

17. Répondant à ces observations, le coordonnateur des services de santé déclare qu'il appartient aux participantes à la conférence de formuler elles-mêmes les solutions à ces problèmes, sans hésiter à réaménager la répartition traditionnelle des rôles. Ce réaménagement doit toutefois être planifié et convenablement géré. Il insiste sur le fait que les femmes sont l'espoir d'un Pacifique nouveau et rayonnant.

18. Le chargé de l'éducation sanitaire de la CPS présente le document CPS/Condition féminine 5/Info.3 relatif aux services de la santé publique de la CPS et invite les participantes à venir s'informer au stand de la santé installé dans le hall d'entrée. Il explique également que des petites subventions sont mises à la disposition des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour la réalisation de campagnes portant sur les maladies non transmissibles.

19. Le spécialiste de la communication (projet sida) présente le projet conjoint OMS/CPS portant sur le sida et les MST. Il déclare que les tabous culturels océaniens empêchent souvent d'aborder les questions ayant trait à la sexualité, ce qui rend extrêmement difficile l'éducation sanitaire sur le sida et les MST. L'Océanie doit malgré tout surmonter ou contourner ces tabous culturels afin de protéger ses populations des maladies liées aux comportements sexuels.

20. Les participantes assistent ensuite à la projection d'un film vidéo retraçant l'histoire d'une Océanienne dont le fils est mort du sida. Cette projection est suivie de l'audition d'une cassette dans laquelle s'exprime une Océanienne atteinte du sida après avoir été contaminée par son mari. Depuis l'enregistrement de cette cassette, la femme et son mari sont décédés, laissant deux orphelins. Ces enregistrements sont à la disposition de tous les pays océaniens pour les actions de sensibilisation au sida et aux MST.

21. Le spécialiste de la communication (projet sida) donne des informations pratiques sur le mode de transmission et l'évolution des infections par le VIH. Il insiste sur le fait que les personnes atteintes du VIH peuvent tout ignorer de leur état de santé. Il est important de procéder à un test sanguin au moins trois mois après tout contact supposé avec le VIH.

22. Le Dr Mridula Sainath, spécialiste de la prévention du sida, fournit des informations sur les risques et la prévention du sida et des MST. Elle déclare que les femmes étant les meilleures éducatrices au sein de la société, elles doivent être encouragées à éduquer leurs enfants sur la sexualité, les MST et le sida. Elle signale que les problèmes posés par le refus du port du préservatif et les cas de viol sont autant

d'exemples du rapport de force défavorable aux femmes. Elle exhorte les Océaniennes à s'informer des MST et à se prémunir contre le sida, étant donné que les pays océaniens ne peuvent se permettre le luxe d'absorber le coût socio-économique qu'entraîne la propagation de cette maladie.

23. Au cours de l'échange de vues qui s'ensuit, plusieurs participantes font état de leurs préoccupations quant aux risques mortels liés à cette maladie. Plusieurs pays indiquent que des efforts de formation sont déployés à l'heure actuelle. La représentante de Tokelau propose cependant que la conférence invite les Eglises et la société océanienne en général à renforcer les programmes d'éducation sexuelle et de sensibilisation au sida.

24. La présidente de la conférence remercie les services de santé publique pour ces exposés. Elle demande alors aux participantes de rejoindre leurs groupes de concertation respectifs, afin d'y poursuivre l'examen des questions évoquées dans le cadre des exposés.

RAPPORTS DES GROUPES DE CONCERTATION

25. Les participantes assistent à la présentation des rapports succincts des quatre groupes de concertation.

A. RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE CONCERTATION MELANESIEN

26. Les représentantes de Fidji, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon et de Vanuatu entérinent la création du groupe de concertation mélanésien.

Objet

27. Les représentantes conviennent que le groupe de concertation a pour objet de :

- formuler des recommandations et plans d'action relatifs aux programmes et projets de nature à répondre aux besoins définis par les pays membres;
- promouvoir la concertation et les échanges de vues entre les pays membres du groupe de concertation.

Réunions

28. Les représentantes conviennent également que :

- le groupe de concertation mélanésien se réunira une fois par an;
- chaque pays sera officiellement représenté par deux personnes, l'une désignée par les autorités gouvernementales et l'autre par les organisations non gouvernementales;
- le coût du fonctionnement du groupe de concertation et de l'organisation matérielle de la réunion annuelle sera réparti entre le pays hôte et la Commission du Pacifique Sud. La première réunion annuelle se tiendra en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1993.

Fidji

29. La représentante de Fidji rend compte de la situation dans son pays. Pour les trois années à venir, les objectifs visés sont les suivants : assurer le bien-être des femmes et des jeunes filles et veiller à la disponibilité des soins de santé primaires.

30. La santé et le bien-être ne consistent pas simplement en l'absence de maladie, mais se caractérisent par tous les aspects d'un bon état de santé au sens large. L'objectif poursuivi est de promouvoir, améliorer et préserver l'état de santé des femmes et de leurs familles.

31. Cet objectif peut être atteint par une sensibilisation des familles aux problèmes d'hygiène corporelle et à la prévention des maladies, aux questions nutritionnelles, à la protection de la santé infantile, à la planification familiale, aux MST et au sida. A ces actions, il faut ajouter la formation à l'économie domestique, aux techniques de communication sociale et à la sensibilisation et à la préservation de l'identité de la communauté.

32. La disponibilité des soins de santé primaire est un élément primordial du bien-être de la femme et de sa cellule familiale. Cet objectif peut être atteint grâce à la redynamisation et au renforcement des services de santé publique existants et par une stimulation des services de santé installés dans les communautés villageoises.

33. La réalisation de ces actions serait principalement effectuée par les organisations non gouvernementales et complétée par les interventions gouvernementales pour les trois années à venir. Pendant cette période, l'évaluation continue et le bilan des actions seraient effectués conjointement par les ONG et les autorités gouvernementales. La CPS est invitée à fournir l'encadrement technique et les financements, en fonction de ses disponibilités.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

34. La représentante de Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que, reconnaissant que la santé de la femme est un élément déterminant du développement de la société en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le pays s'efforce d'aborder de manière globale les besoins et aspirations des femmes, ceci de manière à promouvoir le statut social des femmes et à doter les hommes comme les femmes de tous les moyens de participer effectivement au développement.

35. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté un plan d'action triennal comportant des stratégies de mise en oeuvre associant autorités gouvernementales et organisations non gouvernementales.

36. Le concours de la CPS sera nécessaire sous la forme suivante :

- assistance technique pour la mise en place de projets pilotes de télé-enseignement;
- assistance technique pour les campagnes de sensibilisation au VIH et au sida;
- financement d'une édition spéciale de la *Lettre d'information des femmes* intitulée *Nius Bilong Meri*, numéro spécial de sensibilisation au VIH et au sida.

37. L'existence et la disponibilité de services de santé primaire constituent un autre objectif. Il peut être atteint grâce à la redynamisation et au renforcement des services de santé publique existants et par une stimulation des services de santé installés dans les communautés villageoises. La réalisation de ces actions serait principalement effectuée par les organisations non gouvernementales et complétée par les interventions gouvernementales pour les trois années à venir. Pendant cette période, l'évaluation continue et le bilan des actions seraient effectués conjointement par les ONG et les autorités gouvernementales. La CPS est invitée à fournir l'encadrement technique et les financements, en fonction de ses disponibilités.

38. La Papouasie-Nouvelle-Guinée envisage de réaliser une étude sur les maladies liées au stress chez les femmes.

Iles Salomon

39. Les principaux facteurs de maladies mis en évidence sont le taux de fertilité élevé et les naissances rapprochées (santé maternelle et infantile); une charge de travail trop élevée; l'ignorance des règles d'hygiène; les maladies infectieuses; et les carences nutritionnelles.

40. Le concours de la CPS est nécessaire pour la mise au point de programmes de sensibilisation aux MST et au sida, l'accent étant mis sur l'éducation sanitaire par une sensibilisation accrue et pour l'examen et le bilan du projet pilote de fonds de roulement pour les femmes en cours à l'heure actuelle.

Vanuatu

41. Les principaux domaines d'action sanitaire à privilégier au cours des trois années à venir sont les soins de santé primaire, la formation nutritionnelle, l'amélioration du foyer et de la cuisine, et le planisme familial. Ces objectifs sont réalisables par le biais de programmes de sensibilisation des femmes, la formulation de politiques de promotion de la femme et de son statut social et la formation aux techniques de communication et de gestion. En collaboration avec les ONG et d'autres services gouvernementaux, le bureau de la condition féminine serait chargé de la mise en oeuvre, de la surveillance et de l'évaluation de ces programmes dans la phase triennale à venir.

Autres questions d'intérêt pour l'Océanienne

42. A propos des autres questions traitées dans les documents de travail présentés, le groupe de concertation mélanésien fait les observations suivantes :

- Le groupe de concertation reprend à son compte les recommandations figurant dans le document CPS/Condition féminine 5/WP.2 qui définit les axes de travail du Bureau technique des femmes du Pacifique pour la période 1992–1994.

- Le groupe de concertation estime que les structures et mécanismes institutionnels de crédits proposés dans le document CPS/Condition féminine 5/Info.2 ne doivent pas constituer un modèle. Chaque pays doit avoir la possibilité de concevoir un modèle qui lui est propre, compte tenu des mécanismes nationaux de crédits.

- L'absence des femmes aborigènes et maories est constatée avec préoccupation étant donné que la Nouvelle-Zélande et l'Australie font partie de la Commission du Pacifique Sud.

- Le groupe de concertation prie la CPS de bien vouloir transmettre au PROE l'expression de sa profonde inquiétude quant à l'impact, sur la santé des Océaniens, des grands travaux d'exploitation forestière et minière.

B. RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE CONCERTATION MICRONESIEN

43. Le groupe de concertation micronésien arrête son cadre de fonctionnement auquel participent et apportent leurs suggestions pour la rédaction du présent rapport les représentantes officielles et les observatrices des pays qui composent ce groupe.

Généralités

44. Le groupe de concertation convient :

- d'exhorter les gouvernements à accorder les soutiens nécessaires à la mise en place d'établissements correspondants et à poursuivre le financement des programmes de promotion de la condition féminine en cours;

- d'élaborer un répertoire des spécialistes micronésiennes dans divers domaines de compétence, dont la diffusion sera assurée par le Bureau technique des femmes du Pacifique.

Questions prioritaires

45. Les problèmes à régler en toute priorité sont les suivants :

- la pénurie de personnel qualifié;
- les maladies non transmissibles et les maladies liées aux carences alimentaires;
- les maladies contagieuses (MST/sida); et
- la santé familiale, la toxicomanie et l'alcoolisme.

Plan d'action

46. Un plan d'action est arrêté, comportant les éléments suivants :

- la création et le renforcement des établissements correspondants nationaux et sous-régionaux ou d'un mécanisme sous-régional;
- le perfectionnement du personnel des services de santé et la formation des communautés villageoises aux techniques de santé;
- l'instauration de réseaux et de liens de communication; et
- la mise à contribution des programmes des services de santé publique de la CPS pour renforcer les plans d'action mis en oeuvre dans chaque pays membre.

Rôle de la CPS

47. La CPS serait appelée à :

- rechercher les financements pour les réunions annuelles du groupe de concertation micronésien; et
- assurer l'encadrement technique des stages de formation destinés à satisfaire les besoins signalés dans le plan d'action de chaque pays membre.

Questions d'intérêt sous-régional

48. Les plans d'action de chacun des pays membres sont examinés.

C. RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE CONCERTATION POLYNESIEN

49. Le groupe de concertation des femmes de Polynésie est favorable à la poursuite et au renforcement par la CPS :

- de la formule des groupes de concertation sous-régionaux;
- de l'action du Bureau technique des femmes du Pacifique; et
- des actions des services de santé publique de la CPS.

Objectifs

50. Les objectifs suivants sont arrêtés :

- améliorer l'éducation et la sensibilisation aux questions sanitaires; et

- veiller à la disponibilité de moyens économiques et humains suffisants pour la réalisation des objectifs.

Plan d'action

51. Le plan d'action dont il est convenu comprendra les points suivants :

- utiliser au mieux les stages et séminaires de formation, les structures et organisations sociales existantes en matière de formation à la santé publique;

- traduire en langues vernaculaires les supports didactiques audiovisuels de formation à la santé publique;

- définir les objectifs nationaux pour les trois années à venir;

- inciter les femmes à participer davantage à la définition de leurs véritables besoins et à l'établissement d'un ordre de priorité;

- améliorer l'accès des femmes aux ressources qui leur sont nécessaires; et

- mettre au point et renforcer les programmes de prévention du sida à l'échelle nationale par le biais de la formation.

Stratégie

52. Les pays membres, les services de santé publique de la CPS et le Bureau technique des femmes du Pacifique sont les principaux acteurs de la mise en oeuvre de la stratégie.

Recommandations

53. Le groupe de concertation polynésien adopte les recommandations suivantes :

- Les pays membres sont invités à adopter une démarche globale pour l'amélioration de la santé publique et à concevoir/renforcer les programmes de santé à l'échelle nationale, conformément aux éléments mis en relief dans le rapport intégral du groupe de concertation.

- La cinquième conférence régionale sur la condition féminine est invitée à approuver la création d'un groupe de soutien inter-organisations aux actions de promotion de la condition féminine dans le cadre des organisations internationales bailleuses de fonds, pour traiter de la question de la répartition de la charge financière d'une transformation du Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) en un important établissement de formation pour les Océaniennes.

- La conférence est invitée à recommander à la session du CRGA qui doit se tenir en mai 1992 de ramener à 1992 l'examen du bilan du CFEC initialement prévu en 1993.

- Résolution concernant le Bureau technique des femmes du Pacifique.

  Le groupe de concertation :

  - exhorte la Commission du Pacifique Sud (CPS) et les gouvernements nationaux à poursuivre leur engagement et leur soutien au Bureau technique des femmes du Pacifique et à inclure des femmes dans toutes les délégations nationales aux réunions de la CPS, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions affectant les interventions de la Commission;

- demande aux pays membres, dans le respect de leurs engagements traditionnels vis-à-vis du Bureau technique des femmes du Pacifique, de faire émarger le poste d'adjointe administrative au budget ordinaire;

- demande à la CPS de poursuivre activement la recherche de ressources extrabudgétaires pour les activités du Bureau technique des femmes du Pacifique;

- invite le Bureau technique des femmes du Pacifique à poursuivre activement la surveillance de l'état d'avancement des plans d'action dans chaque pays membre;

- invite chaque pays membre à réaffirmer son engagement de mettre sur pied ou de consolider ses mécanismes nationaux chargés de la condition féminine; et

- demande à chaque pays membre de définir ses propres objectifs et plans d'action en fonction des réalités locales.

- Résolution sur les questions nucléaires ayant trait au bassin océanien.

- Résolution sur les changements climatiques et le réchauffement planétaire.

- Résolution sur la pêche au filet maillant.

- Résolution sur l'élimination des déchets.

D. RAPPORT DU GROUPE DE CONCERTATION DES FEMMES FRANCOPHONES

54. Les trois Territoires francophones (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) expriment leur reconnaissance à la Commission du Pacifique Sud pour avoir tenu compte de leur spécificité de langue et de structure administrative en créant un groupe de concertation les réunissant, et font les déclarations suivantes :

- En raison de sa similarité linguistique avec une partie de Vanuatu, le groupe francophone souhaite associer les femmes francophones ni-Vanuatu à ses travaux.

- D'autre part, les Territoires français souhaitent confirmer leurs liens culturels avec la Polynésie et la Mélanésie en participant aux réunions de chacune de ces sous-régions.

Réunions

55. Le groupe de concertation francophone souhaite se réunir une fois par an alternativement dans chacun des Territoires. Exceptionnellement, il souhaiterait se réunir, en 1992, à Fidji, au Centre de formation à l'éducation communautaire, afin de faire un bilan de la formation des stagiaires francophones.

56. La réunion de ce sous-groupe durera 5 jours.

57. La réunion annuelle du groupe de concertation francophone aura pour rôle :

- de faire un bilan des activités menées en faveur des femmes dans chaque Territoire;

- de faire le point sur l'avancement du plan d'actions adopté lors de cette cinquième conférence en matière de santé;

- d'aborder un ou plusieurs thèmes qui seront retenus par la spécialiste de la condition féminine (pays francophones) de la CPS sur proposition préalable des différents Territoires; et

- de définir annuellement au minimum un projet commun de formation rassemblant les participantes des trois Territoires.

58. Les modalités de la réunion annuelle francophone seront les suivantes :

- Chaque Territoire sera représenté par une déléguée gouvernementale et une déléguée non gouvernementale. La spécialiste de la condition féminine (pays francophones) de la CPS recherchera les financements nécessaires à leur participation. Le nombre d'observatrices n'est pas limité dans la mesure où ces dernières payent elles-mêmes tous leurs frais. Le pays hôte assurera l'organisation matérielle de cette réunion qu'il prendra à sa charge.

- Le groupe de concertation francophone recommande qu'une représentante bilingue de Nouvelle-Calédonie puisse participer aux réunions de la sous-région mélanésienne et que des représentantes bilingues de Wallis et Futuna et de Polynésie française participent à celles du sous-groupe polynésien afin d'affirmer leur appartenance culturelle.

Définition du plan d'action sanitaire

59. Les thèmes prioritaires retenus par le groupe de concertation francophone sont les suivants :

- la nutrition;
- le planisme familial; et
- l'hygiène du milieu.

60. Afin de mener à bien ces actions prioritaires, les participantes à la conférence devront :

- prendre l'attache des responsables de santé publique de leur Territoire respectif afin de leur présenter le plan d'action élaboré à cette conférence;

- intervenir auprès des services statistiques officiels de leur Territoire pour rassembler et analyser les données statistiques concernant les femmes afin de bénéficier d'indicateurs fiables pour l'élaboration de leurs projets en matière de santé et de promotion de la femme.

Le groupe francophone de concertation recommande :

- que la CPS organise des stages de formation à l'intention des responsables d'associations féminines, en collaboration avec les autorités sanitaires des différents Territoires. Ces stages devront porter : a) en 1992, sur la nutrition; b) en 1993, sur le planisme familial; et c) en 1994, sur l'hygiène du milieu. Ils auront pour but de former les femmes à devenir des relais d'éducation pour la santé auprès de leur famille et des autres femmes ainsi que de leur collectivité. Les participantes à ce stage seront sélectionnées sur la présentation d'un rapport détaillé de leurs activités, de leurs motivations et du suivi qu'elles comptent donner à la formation reçue.

- que chaque Territoire consacre sa journée du 8 mars à développer le thème de la session de formation choisi pour l'année.

61. La conférence se subdivise en deux parties réunissant les représentantes des gouvernements d'une part et les représentantes des ONG de l'autre. Les deux groupes émanant de cette subdivision ont pour objet d'entériner les plans d'action élaborés par les groupes de concertation sous-régionaux, de concevoir un mécanisme pour leur mise en oeuvre et de soulever toute autre question d'importance qui n'aurait pas été abordée au préalable. Ces groupes rendent compte ensuite de leurs observations à la séance plénière.

A. REUNION DES REPRESENTANTES DES ONG

62. Mme Cathy Koteka, des Iles Cook, est élue à l'unanimité présidente de ce groupe. Plusieurs participantes informent le groupe des différentes activités entreprises par les ONG dans leurs pays. Mme Lily King, directrice du CFEC et Soeur Kolotita des Tonga passent en revue les objectifs et activités

du CFEC de la CPS basé à Suva (Fidji). Les participantes à cette réunion adoptent à l'unanimité le compte rendu des quatre groupes de concertation et ajoutent les recommandations suivantes :

- que la CPS contribue à la mise en place d'établissements de formation du genre du CFEC dans les pays membres, afin de répondre aux besoins locaux et assurer un enseignement dans les langues locales;

- que la CPS apporte son assistance technique à la réalisation d'au moins un séminaire par pays en vue d'étudier les besoins des ONG;

- que le personnel de la CPS et du CFEC se rende dans les différentes îles pour y dispenser des cours de recyclage aux anciens élèves du CFEC et autres animateurs socio-éducatifs;

- que les gouvernements, par l'intermédiaire de leurs différents services/ministères, veillent au renforcement de la coordination, de la concertation et de la communication avec les ONG; et

- que la CPS organise des stages de formation à l'échelle nationale en matière de gestion, portant notamment sur la collecte de fonds et la comptabilité élémentaire, afin de permettre aux ONG de consolider leur capacité d'organisation, de contribuer à leur organisation en réseaux, et d'encourager les organisations de femmes à prendre une part active à l'élaboration et à la mise sur pied d'organisations régionales et nationales de femmes.

Sujets de préoccupation

63. La réunion des représentantes des ONG exprime sa profonde inquiétude sur les points suivants :

- l'impact sur l'environnement des grandes exploitations forestières et minières, qui ont pour effet de bouleverser la vie de la cellule familiale au point d'avoir des effets préjudiciables pour la santé;

- l'absence de représentation à la présente conférence au sein des délégations de leurs pays respectifs, des femmes des populations indigènes de Nouvelle-Zélande (maories), d'Australie (aborigènes) et des autres populations océaniennes de ces pays.

B. REUNION DES REPRESENTANTES DES GOUVERNEMENTS

64. La mise en place des mécanismes nécessaires à une mise en oeuvre effective des plans d'action élaborés par les groupes de concertation sous-régionaux exige une évaluation préalable des obstacles qui entravent à l'heure actuelle la mise au point des programmes de promotion de la condition féminine. Ces obstacles sont les suivants :

a) Les différents systèmes politiques existants n'accordent pas aux actions de promotion de la condition féminine la place qui leur revient dans le développement.

b) L'absence de correspondante nationale chargée de la coordination des activités et programmes de promotion de la condition féminine.

c) Le financement :

   - manque de ressources financières pour certains programmes de promotion de la condition féminine du fait du caractère restrictif de l'aide (aide conditionnelle);

   - capacité limitée des gouvernements des pays membres à absorber convenablement les ressources disponibles au titre de l'aide.

65. Compte tenu de ces obstacles, les représentantes des gouvernements formulent les recommandations suivantes :

- que tous les gouvernements des pays membres désignent un(e) correspondant(e) national(e) (bureau de la condition féminine par exemple);

- que les politiques nationales de promotion de la condition féminine soient intégrées au processus global de développement mis en oeuvre par les gouvernements;

- que les autorités gouvernementales et les ONG continuent d'agir de concert pour la promotion de la condition féminine;

- que la CPS assure la liaison entre bailleurs de fonds et organisations nationales de femmes et coordonne leurs interventions;

- que le Bureau technique des femmes du Pacifique continue d'apporter une assistance technique à la formation en matière de gestion dans les pays membres; et

- que la CPS et les pays membres mettent en place des programmes de sensibilisation contre la discrimination entre hommes et femmes.

66. Au nom de son gouvernement, la représentante de Guam offre une assistance financière au renforcement des actions du Bureau technique des femmes du Pacifique visant essentiellement à aider les pays membres à mettre sur pied lès établissements correspondants nationaux pour les actions relatives à la promotion de la condition féminine.

67. La représentante des Iles Salomon remet à la présidente un don des participantes destiné à contribuer aux actions de secours mises en oeuvre à Guam après le passage du cyclone Yuri. La délégation des Iles Mariannes du Nord fait elle aussi don des tricots en trop imprimés pour la conférence. Au nom de son pays, la présidente exprime sa sincère gratitude pour les dons qui lui sont remis et qui s'inscrivent parfaitement dans l'état d'esprit océanien.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

68. Les représentantes adoptent le compte-rendu analytique de leurs travaux. Elles adoptent également les rapports des quatres groupes régionaux de concertation. Mme Sereima Lomaloma, de Fidji, se déclare cependant déçue que le rapport du groupe de concertation mélanésien n'ait pas été prêt en temps opportun. Les représentantes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Iles Salomon se joignent à leurs collègues des Iles Mariannes du Nord, des Etats fédérés de Micronésie, de la Polynésie française, de Guam, des Iles Marshall, de Tokelau, des Tonga, de Tuvalu et du Samoa-Occidental pour remercier de leur excellent travail la présidente de la conférence, le personnel affecté par le gouvernement de Guam au service de la conférence ainsi que le personnel du secrétariat général de la Commission du Pacifique Sud.

69. La représentante des Tonga propose que la présidente soit chargée de présenter le compte-rendu analytique des travaux de la conférence au Comité des représentants des gouvernements et administrations qui doit se réunir en mai 1992. Sa proposition est approuvée à l'unanimité et la présidente accepte cordialement de se charger de cette mission.

70. La représentante de Tokelau propose qu'une déléguée par groupe de concertation accompagne le représentant du secrétariat général à la réunion de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui doit avoir lieu en 1992. Les représentantes prient le Bureau technique des femmes du Pacifique de bien vouloir assurer le suivi de cette proposition.

71. La représentante de Papouasie-Nouvelle-Guinée propose d'accueillir la sixième conférence régionale sur la condition féminine (1994) dans son pays. La représentante des Iles Mariannes du Nord propose que la conférence ait lieu dans son pays si, pour une raison ou une autre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne peut pas l'accueillir.

CEREMONIE DE CLOTURE

72. La cérémonie de clôture se déroule dans les jardins du bureau du gouverneur. Les représentantes se félicitent et échangent des cadeaux. Le gouverneur et les sénateurs de Guam présentent au secrétariat général de la Commission du Pacifique Sud, en témoignage de leur appréciation, la résolution n° 218, qui reconnaît la conférence sur la condition féminine, et la proclamation 91-134, qui crée la Journée de l'Océanienne. La première dame de Guam prononce le discours de clôture qui est suivi d'un spectacle composé de chants et de danses exécutés par les délégations de Guam, Kiribati, Palau, et des Iles Marshall. La conférence prend ainsi fin dans une belle ambiance de camaraderie et d'amitié.

IV. RECOMMANDATIONS

La cinquième conférence régionale sur la condition féminine formule les recommandations générales d'intérêt régional suivantes. Des recommandations et plans d'action à caractère particulier ont été formulées par chaque pays dans le cadre des groupes de concertation sous-régionaux, et sont reprises dans le rapport desdits groupes, dont le secrétariat général tient des exemplaires à disposition.

QUESTIONS GENERALES

1. *La cinquième conférence régionale sur la condition féminine recommande que les pays membres de la CPS et les institutions spécialisées abordent de manière globale les actions de développement et d'amélioration de l'état sanitaire des populations, en intégrant à leur stratégie de développement la notion de bien-être physique, social, spirituel, économique et mental de ces populations.*

2. *La conférence régionale sur la condition féminine demande instamment aux gouvernements et ONG d'entériner et de donner suite au rapport des groupes de concertation sous-régionaux ayant trait à leur pays, et plus particulièrement aux recommandations relatives à la condition féminine, à la santé et au développement.*

3. *La conférence prie instamment tous les gouvernements, Eglises et autres organisations de concevoir ou de consolider les programmes nationaux de santé comportant des programmes de prévention des MST et du sida.*

4. *La conférence régionale sur la condition féminine est favorable à la poursuite et au renforcement :*

   - *de la formule des groupes de concertation sous-régionaux,*
   - *de l'action du Bureau technique des femmes du Pacifique,*
   - *des interventions des services de santé publique de la CPS,*
   - *du soutien de la CPS au fonctionnement du mécanisme des groupes de concertation sous-régionaux.*

BUREAU TECHNIQUE DES FEMMES DU PACIFIQUE

5. *La cinquième conférence régionale sur la condition féminine :*

   - *exhorte la CPS et les gouvernements nationaux à poursuivre leur engagement, à maintenir leur soutien au Bureau technique des femmes du Pacifique et à inclure des femmes dans les délégations nationales à toutes les réunions de la CPS;*

   - *demande à la CPS d'inscrire le poste d'adjointe administrative au budget ordinaire;*

   - *demande à la CPS de poursuivre activement la recherche de ressources extrabudgétaires pour le financement des activités du Bureau technique des femmes du Pacifique; et*

   - *invite le Bureau technique des femmes du Pacifique à poursuivre activement la surveillance de la mise en oeuvre des plans d'action dans chaque pays membre.*

CENTRE CPS DE FORMATION A L'EDUCATION COMMUNAUTAIRE (CFEC)

6. *La cinquième conférence régionale sur la condition féminine :*

   - *recommande à la CPS d'étendre, d'améliorer et de renforcer le fonctionnement du CFEC afin de le transformer en un véritable établissement régional de formation des Océaniennes; et*

- *demande à la session du Comité des représentants des gouvernements et administrations qui doit se tenir en mai 1992 d'avancer à 1992 l'examen du bilan du CFEC initialement prévu en 1993.*

ENVIRONNEMENT

7. La cinquième conférence régionale sur la condition féminine demande aux gouvernements et aux ONG de faire des domaines suivants la priorité de leurs actions :

a) Activités nucléaires dans le bassin océanien

La cinquième conférence régionale sur la condition féminine demande instamment aux organisations régionales et aux gouvernements des pays océaniens d'exercer davantage de pression à tous les niveaux pour la cessation des essais nucléaires et l'élimination des déchets nucléaires dans la région, de mettre un terme aux mouvements de produits radioactifs, aux passages de navires à propulsion nucléaire et de toute autre activité liée au nucléaire, qui mettent en danger les ressources humaines et naturelles de la région.

b) Changement climatique et réchauffement planétaire

La cinquième conférence régionale sur la condition féminine exhorte également tous les gouvernements et institutions spécialisées à prendre conscience du fait que les effets du réchauffement planétaire seront particulièrement graves pour les pays insulaires du monde entier. Elle prie donc instamment les pays nantis et développés de prendre dès à présent la responsabilité matérielle et humaine des mesures, qu'elle qu'en soit l'ampleur, qui devront être prises à l'avenir, qu'il s'agisse d'un appui financier ou de l'accueil des populations.

c) Pêche au filet maillant

La cinquième conférence régionale sur la condition féminine demande instamment aux gouvernements et institutions spécialisées d'être attentifs aux dangers de violation des accords internationaux par des nations et grandes sociétés profitant de notre petite taille et de notre incapacité à protéger notre patrimoine.

La cinquième conférence régionale sur la condition féminine prend la résolution de sensibiliser davantage les populations et d'agir pour la défense de l'environnement, en veillant à ce qu'aucun pays ou organisation ne reprenne l'utilisation de filets maillants où que ce soit dans l'Océan Pacifique.

d) Elimination des déchets

La cinquième conférence régionale sur la condition féminine invite les gouvernements des pays océaniens à :

- *prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'élimination des déchets en toute sécurité, la réutilisation et le recyclage des substances à tous les stades de production; toute législation allant dans ce sens doit être élaborée et adoptée sans délai;*

- *prendre les moyens voulus pour que le Pacifique ne devienne pas la cible de ceux qui cherchent un endroit pour éliminer leurs déchets et écouler leurs aliments et leurs médicaments de piètre qualité.*

e) Exploitation minière et forestière

La cinquième conférence régionale sur la condition féminine demande instamment aux gouvernements de veiller à ce que l'exploitation minière et forestière n'ait pas de répercussions néfastes sur les populations locales.

V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Documents de travail :

CPS/Condition féminine 5/WP.1	Programme de la Commission du Pacifique Sud pour la promotion des femmes – Document présenté par le secrétariat général
WP.2	Domaines d'action à envisager pour la période 1992-1994 – Document présenté par le secrétariat général
WP.3	Le développement : gage d'une santé meilleure pour les Océaniennes – Document présenté par le secrétariat général

Documents d'information :

CPS/Condition féminine 5/Info.1	Déclaration de principe et fonctionnement des groupes de concertation sous-régionaux – Document présenté par le secrétariat général
Info.2	Mécanismes de crédit pour les femmes (en milieu rural) – Document présenté par l'Organisation internationale du travail
Info.3	Les services de santé publique de la Commission du Pacifique Sud – Document présenté par le secrétariat général
Info.4	Mobilisation de la société en vue d'une éducation en matière d'hygiène du milieu – Document présenté par le secrétariat général

VI. LISTE DES PARTICIPANTS

Présidente :

Ms Lourdes Pangelinan
République de Guam

Vice-présidente :

Ms Sereima Lomaloma
République de Fidji

Iles Cook

Gouvernement

Ms Nga Teao
Senior Development Officer
Women's Affairs Division
Department of Internal Affairs
P.O. Box 98
RAROTONGA

ONG

Mrs Cathy Koteka
Executive Member
Cook Islands Council of Women
RAROTONGA

Etats fédérés de Micronésie

Gouvernement

Mrs Lerima Nena
P.O. Box 1300
P.O. Box 24
KOLONIA
Pohnpei

ONG

Mrs Mercedes Santos
P.O. Box 1300
KOLONIA
Pohnpei

Téléphone : (691) 320-2330
Télécopie : (691) 320-5983

Fidji

Gouvernement

Ms Sereima Lomaloma
Acting Director
Ministry of Women and Culture
P.O. Box 14068
Government Buildings
SUVA

Téléphone : (679) 312-199
Télécopie : (679) 303-829

ONG

Adi Ateca Ganilau
Executive member
Soqosoqo Vakamarama
P.O. Box 2100
SUVA

Guam

Gouvernement

Ms Lourdes Pangelinan
Chief of Staff
Governor's Office
P.O. Box 2950
AGANA

Téléphone : (671) 472-8934
Télécopie : (671) 477-4826

Senator Marilyn Manibusa
Suite 200 M & R Building
130 Aspinall Avenue
AGANA

Téléphone : (671) 472-3450
Télécopie : (671) 472-4090

ONG

Mrs Evelyna McDonald
c/o Bureau of Women's Affairs
Office of the Governor
P.O. Box 2950
AGANA

Téléphone : (671) 472-8931
Télécopie : (671) 477-4826

Kiribati

Gouvernement

Mrs Norma Yeeting
Community Development Officer
Ministry of Home Affairs and Decentralisation
P.O. Box 268, Bairiki
TARAWA

ONG

Mrs Kairabu Kamoriki
AMAK
P.O. Box 275
Bikenibeu
TARAWA

Téléphone : (686) 28090

Iles Mariannes du Nord

Gouvernement

Ms Magdalena T. Sablan
Women's Affairs Office
Capitol hill
SAIPAN MP 96950

ONG

Ms Chailang Palacios
P.O. Box 2025
Achugao
SAIPAN 96950

Iles Marshall

Gouvernement

Ms Marie Maddison
Secretary
Ministry of Education
P.O. Box 1138
MAJURO

Téléphone : (692) 3202

ONG

Ms Daisy Momotaro
Secretary
WUTMI
P.O. Box 1136
MAJURO

Nauru

Gouvernement

Mrs Angie Itsimaera
Senior Aministration Officer
Department of the Chief Secretary
NAURU

Téléphone : (674) 3100
Télécopie : (674) 4452

ONG

Mrs Sunshine Stephen
Organisation Advisor
Nauru Women's Circle
P.O. Box 7
NAURU

Niue

Gouvernement

Mrs Fifita Talagi
Director of Community Affairs
P.O. Box 149
ALOFI

ONG

Mrs Mata Tahafa
c/o Community Affairs Office
P.O. Box 149
ALOFI

Nouvelle-Calédonie

Gouvernement

Mme Monique Barrut-Cassoux
B.P. 4142
NOUMEA

ONG

Mme Marie-Claire Becalossi
Secrétaire général du Conseil des femmes mélanésiennes
88 avenue Bonaparte
5ème secteur
Rivière salée
NOUMEA

Nouvelle-Zélande

Gouvernement

Ms Margaret Lowe
Women in Development Officer
Ministry of External Relations and Trade
Stafford House
40 The Terrace
Private Bag
WELLINGTON

Téléphone : (04) 728-877
Télécopie : (04) 739-311

Palau

Gouvernement

Ms Dilmei Olkeriil
Minister for Community and Cultural Affairs
P.O. Box 100
KOROR

ONG

Mrs Bilung Gloria G. Salii
P.O. Box 100
KOROR

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Gouvernement

Ms Margaret Misso
Assistant Secretary
Women's Division
Department of Home Affairs and Youth
P.O. Box 7354
BOROKO NCD

ONG

Mrs Maria Kopkop
President
National Council of Government
P.O. Box 154
University NCD
PORT-MORESBY

Polynésie française

Gouvernement

Mme Béatrice Vernaudon
B.P. 2551
PAPEETE
Tahiti

ONG

Mme Mareva Tourneux
c/o B.P. 2551
PAPEETE

Iles Salomon

Gouvernement

Mrs Joy Kere
Principal Health Planning Officer
Ministry of Health and Medical Services
P.O. Box 394
HONIARA

ONG

Mrs Sue Sikihi
Ministry of Health and Medical Services
P.O. Box 394
HONIARA

Samoa américaines
Gouvernement

Mrs Miriama P. KIMOTO
Territorial Administration on Aging (TAOA)
P.O. Box 3513
PAGO PAGO

ONG

Mrs Suataute E. Galea'i
Women's Ecumenical Group of American Samoa (WEGAS)
P.O. Box 3495
PAGO PAGO

Téléphone : (684) 699-9421

Samoa-Occidental
Gouvernement

Mrs Foisaga Eteuati Shon
Secretary for Women's Affairs
Ministry of Women's Affairs
P.O. Box 872
APIA

ONG

Mrs Sina Tu'uau
National Council of Women
APIA

Tokelau
Gouvernement

Sr Juliana Perez
Director of Education
Office of Tokelau Affairs
P.O. Box 865
APIA
Samoa-Occidental

ONG

Mrs Lepeka Amato
Tokelau Women's Group
P.O. Box 865
APIA
Samoa-Occidental

Tonga
Gouvernement

Mrs Luseane 'Ofa
Deputy Secretary
Prime Minister's Office
P.O. Box 62
NUKU'ALOFA

ONG	Mrs 'Ala Luani c/o Prime Minister's Office P.O. Box 62 NUKU'ALOFA
Tuvalu	
Gouvernement	Ms Teuleala Manuella Community Affairs Officer Ministry of Health and Human Resource Development P.O. Box 36 FUNAFUTI
ONG	Mrs Suliana Seluka President Tuvalu National Council of Women P.O. Box 40 FUNAFUTI
Vanuatu	
Gouvernement	Mrs Helen Michel National Women's Affairs Co-ordinator Department of Community, Development, Youth and Sports Private Mail Bag PORT-VILA
ONG	Mrs Loyd Russell Vice President of the Vanuatu National Council of Women Private Mail Bag PORT-VILA
Wallis et Futuna	
Gouvernement	Mme Malia Vikitolia Mulikihaamea Présidente du Conseil des femmes MATA'UTU
ONG	Mme Pasilia Tui B.P. 529 MUA

OBSERVATEURS

Action World Development Australia (Mouvement océanique pour la justice et la paix)	Mrs Chris Twining 124 Napier Street FITZROY Victoria 3065

Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM)	Mrs Laufitu Taylor Project Officer UNIFEM SUVA Fidji
Programme du Commonwealth pour la jeunesse (Centre régional océanien)	Ms Esther Lodu Iles Salomon Ms Hina Puka Tokelau Mrs Mandii Giouba Nauru
Service universitaire canadien outremer (CUSO-PNG)	Ms Judith Bona Special Programme Assistant CUSO – Papouasie-Nouvelle-Guinée P.O. Box 5726 BOROKO, NCD
Volunteer Service Overseas (Volontaires de l'assistance technique en coopération) (VSO)	Mrs Barbara Mildenhall Director (Operations) Volunteer Service Abroad P.O. Box 12-246 WELLINGTON Nouvelle-Zélande

Etats fédérés de Micronésie

– **(Chuuk)**	Nancy Akitekit Yaeko Killion Francesca Lippwe Maria William	Peko Joseph Ann Kony Christina Stinnett
– **(Pohnpei)**	Rihna Ales Rihner Amor Brigida Carls Brigida Edgar Loretta Edmund Jane Elymore Faei Jimmi Aeko John Mareela Ladore Ariel Manuel Arihda Panuel Cecilia Panuelo Simako Salmon Maryartha Santiango Sihter Silbanuz Vita Skilling Tina Takashy	Mary Alfred Beauleen Carls Teresita Damarlane Eluise Edgar Charlotte Eldridge Kilatrina Hadley Anastasia Joab Karlyse Johnny Margarita Ligorio Anako Marcus Adolph Panuelo Epsuin Route Lerima Nena Mercedes Santos Senellie Singeo Mercedes Suldan Primo Tersy
– **(Yap)**	Antonia Breng Aggie Chugrad Mariatte Fathal Brigette Gabyan	Elizabeth Chitin Martha Fanepin Loretta Fintihag Garbalchu

Margaret Golopin
Christina Kumtinay
Ethel Leefthing
Carmen Ngirmidol
Anna Pluw
Cecilia Rungmed
Josephine Wurping
Lucy Gumtin
Maria Layan
Agnes Marle
Anita Plutin
Theresa Rimau
Rosa Tamannalon
Marie Yinug

Guam

Antonia Guamataotao
Executive Secretary
Bureau for Women's Affairs
Territory of Guam
P.O. Box 2950
AGANA

Doris Chargualaf
Assistant Executive Secretary
Bureau for Women's Affairs
Territory of Guam
P.O. Box 2950
AGANA

Noreen Abraham
Carol Baker
Anne Byerly
Teresita Cruz
Cathleen Davis-Finch
Maureen Fotchman
Teresita Hall
Cunch Kintaro
Juliet Leon Guerero
Victoria Leon Guerrero
Rosa Palomo
Francesca Remengesau
Joan Rushing
Laura Souder
Lor-lee Topasna
Senator Elizabeth Arriola
Patty Bernardo
Judy Cagel
Patricia Daniels
Verna Del Rosario
Enricia Gruber
Lucy Kerry
Masae Kintaro
Ruth Leon Guerrero
Claudia McGhee
Carmen Pearson
Jennifer Rush
Jennifer Sgambelluri
Kathleen Tobiason
Senator U. MaBernard

Iles Mariannes du Nord

Margaret C. Torres
Special Assistant to the Governor for Women's Affairs
Women's Affairs Office
Capitol Hill
SAIPAN 96950

Malua T. Peter
Deputy Special Assistant
Women's Affairs Office
Capitol Hill
SAIPAN 96950

Barbara Mizutani
Communication Officer
Women's Affairs Office
Capitol Hill
SAIPAN 96950

Maria Aguon
Luisa Arriola
Florence Bocogo
Lydia Cahro
Gina Camacho
Teresita Camacho
Doreen Castro
Margret Castro
Linda Crisostomo
Frances Diaz
Sue Dris
Francisca Guerrero
Thelma Inos
Joyce Macaranas
Lupe Mangona
Beata Marahta
Magdelena Mettao
Norma Nestor
Margret Palacious
Ursula Reyes
Nieves Romolor
Magdalena Sablan
Isabel San Nicholas
Teresita Taisican
Margret Tomes
Patricia Auguon
Helen Atallg
Carol Borja
Del Camacho
Mary Camacho
Frances Campo
Jenita Castro
Maria Castro
Carmen Delacruz
Maria Dosalua
Carmen Farrell
Carolyn Hosono
Dinonicia Kaipat
Susana Maqaranas
Delfina Manibusa
Janet Maratita
Darlene B. Morgan
Dolores Niuque
Connie Power
Lydia Romisher
Bernadita Sablan
Margarita Salas
Susana Santos
Lucinda Tenorio
Paula van den Boogaart

Iles Marshall

Jarom Carlene
Lorita Case
Dorothy Doulatram
Carleen Jarom
Kimiko Keju
Ione Debrum
Neilon Elaisha
Julia Jones
Betra Majmeto
Newi Nathan

Palau

Cinderella Adachi
Akemi Akiwo
Margie Blailes
Basilia Chokai
Kezie Eptison
Katey Girabed
Paula Holm
Rena Iluches
Satsko Iyona
Susan Kebekol
Kimiko King-lah
Kodep Kloulechad
Ngredikes Kloulechad
Vicenta Kloulubac
Humie Kuartei
Skalsol Mad
Brengiei Masami
Olympia Morei
Sisilianged Moros
Nasako Nagata
Ibul Ngiraibai
Desum Ngirakasol
Fuana Ngiratechekii
Losii Ngirdengoll
Tibekakl Oblai
Alfonsa Olikong
Ruthie Aitaro
Aholiba Albert
Francesca Belsoch
Mengyor Embsiochl
Eusevia Eungel
Yosko Higa
Martha Iechad
Yachio Iyekar
Julia Kazuo
Marcella Kesolei
Asuccion Kitalong
Rena Kloulechad
Rena Kloulechad
Elfrieda Koshiba
Eva Kyota
Alili Masaichi
Misako Mereb
Tokie Morei
Rosabella Muldong
Lillian Nakamura
Florencia Ngiraiwet
Ngirur Ngirameketii
Ngirur Ngirehomlei
Ongelibel Obakrebach
Iblai Olad
Delmei Olkeriil

Modekngei Olkeriil
Sandra Pierantozzi
Yosiko Ramarui
Mary Rengulbai
Myoko Rimirch
Takako Ruluked
Hemina Saiske
Blanche Salii
Ngkeruker Salii
Maxie Taima
Marcella Tamtreng
Pasquana Tellei
Valeria Temengil
Sabina Termeteet
Paulina Towai
Mirair Tulio
Viviana Ucherbelau
Masako Yobeeh
Engracia Ongino
Richard Polloi
Shari Rates
Katrina Rimirch
Mesmis Ringang
Sonre Rumong
Francisca Sakuma
Felicia Salii
Fermina Salbadore
Angeles Takashi
Ann Mary Teliu
Filomenia Temengil
Ellena Temol
Miriam Timarong
Balang Toyomi-Singoo
Tomiko Tutiy
Dirrachetei Udui

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Mr Belden Sevua
Secretary
Department of Home Affairs and Youth
P.O. Box 7354
BOROKO NCD

Ms Eileen Senge
Department of Home Affairs and Youth
P.O. Box 7354
BOROKO NCD

Samoa-Occidental

Ms Rachael Boyer
P.O. Box 38
APIA

Tonga

Mrs Keiti Fusimalohi
Director
CHADU
NUKU'ALOFA

Mrs Fuiva Kavaliku
P.O. Box 356
NUKU'ALOFA

Sr Kolotita Manuolevao
SMSM Sisters
P.O. Box 13
NUKU'ALOFA

Sinisia Taimoepeau
P.O. Box 62
NUKU'ALOFA

Mrs Seini M. Vakasivola
Director, FSP Village
Women's Development Program
P.O. Box 519
NUKU'ALOFA

Tuvalu

Ms Annie Homasi
Ms Katalaina Malua
Ms Tepalu Lemeke

SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

M. Atanraoi Baiteke, O.B.E.
Secrétaire général

Mme Hélène Courte
Directeur des programmes

Mme Bernadette Xhulue-Peirera
Spécialiste de la condition féminine (pays anglophones)

Mme Bernadette Papilio
Spécialiste de la condition féminine (pays francophones)

Mme Jill Emberson
Chargée de l'information (Bureau des femmes)

Mme Lili King
Directeur du Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC)

Dr Sitaleki Finau
Coordonnateur des services de santé

M. David Rosario
Spécialiste de l'éducation sanitaire

M. Clifford Chang
Spécialiste de la communication (projet sida)

Dr Mridula Sainath
Expert-conseil (projet sida)

Mme Shirley Steele
Chargée de programme (promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches)

Alan March
Attaché de direction

M. Désiré Ahouanmènou
Traducteur

M. Roy Benyon
Interprète

Mme Dominique Toulet
Interprète

M. Claude Colomer
Interprète

M. Robert Watters
Electrotechnicien

Mme Anne Dubois
Dactylographe francophone

Mme Vive Vuruya
Dactylographe anglophone